

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-146

**OBJET : Arrêté de stationnement devant le 12 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay pour une opération de déménagement**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Guillaume CAHUE et Madame Amélie BOBLIN visant à faire réserver des places de stationnement devant le 12 rue d'Harcourt à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à leur déménagement le 11 et 12 août 2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Trois places de stationnement sont réservées devant le 12 rue d'Harcourt le 11 et 12 août 2022.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Guillaume CAHUE et Mme Amélie BOBLIN,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 2 août 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



*(Handwritten signature in blue ink over the seal)*